



## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Politiques Publiques  
Pôle de Coordination et  
d'Instruction

Gap, le **29 MAI 2019**

Cellule Développement Durable

### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

#### COMMUNE DE LA GRAVE

En application de l'arrêté préfectoral n° 2019-DPP-CDD-0031 du **29 MAI 2019**, une consultation du public sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la Communauté de Communes du Briançonnais concernant la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), site du Grand Clôt sur la commune de la Grave, est organisée en mairie de la Grave du **lundi 1er juillet 2019 au vendredi 26 juillet 2019 inclus**.

Ce projet d'installation relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de la GRAVE, située route départementale 1091, aux jours et heures d'ouverture au public soit du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30.

Les observations du public pourront également être adressées, avant la fin du délai de consultation du public par courrier, à Préfecture des Hautes-Alpes, Cellule du développement durable – BP 80 100 - 05011 GAP cedex ou par mail à l'adresse suivante: [pref-isd-la-grave@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-isd-la-grave@hautes-alpes.gouv.fr).

La préfète des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour prendre la décision, à l'issue de la procédure. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale  
de la préfecture des Hautes-Alpes



Agnès CHAVANON